



ASSOCIATIONS
& COLLECTIVITES

MAIF
CS 90000 - 79035 NIORT cedex 9
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Ent. Régie par le Code des Assurances
SIRET : 775 700 702 01 846
N° intracommunautaire FR81775709702
TVA non applicable : article 261 C 2e du CGI

MAIF Associations & Collectivités Lille
12 rue de Cambrai - LILLE
Du lundi au vendredi de 9h à 18h sauf le jeudi de 10h à 18h
Téléphone : 09 78 97 98 99 (prix d'un appel local)
Pour nous écrire : Groupe MAIF Gestion Courriers Sociétaires 79018 Niort cedex 9
Télécopie : 05 49 26 59 94 @ www.maif-associationscollectivites.fr

**AVIS D'ECHEANCE 2016
VALANT FACTURE**

PM C59M - 3812336 H

1/4 35/21/7749/2605 01AA5201286LETF 11 BUG



N° de sociétaire : 3812336 H

ASSO SEPT LIEUX
7 RUE VOLTAIRE
59370 MONS EN BAROEUL

Madame, Monsieur,

Le 1er janvier 2016

La cotisation annuelle vient à échéance le 1er janvier de chaque année.

Le présent avis d'échéance précise le montant et les modalités de paiement de la cotisation pour la période d'assurance s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2016 et récapitule les risques déclarés au 27/11/2015.

Nous vous invitons à **vérifier l'exactitude de ces informations**. Si celles-ci ne correspondent plus à la réalité de votre situation, contactez-nous au 09 78 97 98 99 ou par e-mail à l'adresse suivante : gestionsocietaire@maif.fr.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments mutualistes.

La MAIF

<i>Récapitulatif de vos contrats et de leurs cotisations annuelles en €</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>
RAQVAM - L'assurance Multirisques des Associations & Collectivités	125,35	138,69
VAM - L'assurance des Véhicules A Moteur des Associations & Collectivités	1 141,68	1 417,69
Contribution obligatoire "attentats"		11,90
Frais d'échéance		26,76

TOTAL TTC : 1 595,04 €

La totalité de la somme de 1 595,04 € sera prélevée le 7 janvier 2016 sur votre compte n° FR7615629027190005407730166.

Le non-paiement d'une cotisation due est susceptible d'entraîner des frais d'impayé de 7,10 €.

ASSOCIATIONS
& COLLECTIVITÉS

MAIF
 CS 90000 - 79038 NICRT cedex B
 Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
 Ent. Régie par le Code des Assurances
 SIRET : 775 709 702 01 848
 N° intracommunautaire FR81775709702
 TVA non applicable : article 261 C 2e du CGI

N° de sociétaire : 3812336 H

ASSO SEPT LIEUX



(suite)

Détails de vos risques assurés et de leurs cotisations annuelles en €			HT	TTC
RAQVAM - Contrat des Associations & Collectivités			125,35	138,69
<u>Formule</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Volume</u>		
A901	50 PERS. SANS SPORT	1 FORFAIT	64,03	69,80
M911	FORF. 7 700 € / 50 M2	1 FORFAIT	61,32	68,89
VAM - L'assurance des Véhicules A Moteur des Associations & Collectivités			1 141,68	1 417,69

Véhicules tous usages et tout conducteur

N.b. : Le coefficient de réduction-majoration s'applique sur la cotisation HT de référence hors garanties indemnisation des dommages du conducteur, assistance et options.

PEUGEOT EXPERT 672DLM59

Formule Différence "tous risques" avec :

- Dommages au véhicule : franchise de 280 € et bris d'éléments vitrés : franchise de 50 €

Option(s) souscrite(s) : - assistance panne 0 km : 16,41 € HT

Cotisation HT de référence 1 141,68 € (y compris options) dont 1 085,05 € soumis au coefficient.

Coefficient de réduction-majoration : 1,00

NB : - contribution réglementaire "catastrophes naturelles" TTC incluse : RAQVAM 6,68 €, VAM 3,72 €

Toute opération contractuelle enregistrée après le 27/11/2015 entraîne l'édition de documents spécifiques (conditions particulières et relevés de compte) et non la réédition d'un nouvel avis d'échéance.